

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS POUR LE SITE DE SARRALBE

PREVENTION CANICULE

Le Centre Communal d'Action Sociale informe la population que le maire est chargé de recenser à titre préventif, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile, ainsi que les personnes sans abri. A cet effet, ces personnes peuvent s'inscrire au C.C.A.S. de Sarralbe au 03.87.97.30.24. Par ailleurs, des voisins inquiets de l'isolement constaté d'une de ces personnes peuvent contacter le centre communal d'action sociale.

Les personnes intéressées par ce libre recensement sont invitées dès à présent à appeler au n° de téléphone précité ou de faire la demande par écrit au CCAS 1 Place de la République ou par mail au ccas-ville.sarralbe@wanadoo.fr.

Sarralbe, le 17 juin 2022